



Établir un contrat de mariage

Par **peutch1**, le **08/06/2009** à **10:31**

Bonjour,

j'envisage le mariage avec ma compagne. Elle ne le sais toujours pas, mais d'où ma question. Je me mefie de mes beaux parents car il y a déjà eu des mots envers ma compagne "tu partiras avec mes dettes..." ; je ne suis pas richissime mais j'ai de l'argent de côté et en plus nous venons d'acheter notre maison et si je ne m'abuse, si nous nous marions mes revenus et patrimoine seront pris en compte dans le cas où nous serions contraint de leur venir en aide.

Je voudrais savoir comment protéger mon argent et mon patrimoine de mes beaux parents qui a mon goût ne font pas d'effort pour s'en sortir ne serais ce que financièrement.

Merci pour l'existence de ce site internet

Cordialement
Peutch1

Par **romainncs**, le **08/06/2009** à **11:46**

Bonjour,

La solution, c'est votre notaire qui l'a! Allez chez le notaire, seul ou avec votre compagne. Mais si c'est bien un contrat de mariage que vous désirez, il faudra être deux pour le signer!

Cordialement.

Par **peutch1**, le **08/06/2009** à **12:05**

merci pour cette réponse très rapide.

Pour les deux signatures, il n'y aura pas de problème, ma compagne à la tête sur les épaules comme on dit.

Donc si je comprend bien votre message, il existe donc bien un moyen de se protéger contre ... ses beaux parents.?

et ce moyen c'est de faire le contrat avec un notaire?

cordialement Peutch1

Par **romainncs**, le **08/06/2009** à **12:07**

Vous pourrez spécifier dans le contrat tout ce que vous désirez, notamment à l'égard de vos beaux-parents.

Ensuite, le moment-clé sera la succession de vos beaux-parents: vous pourrez refuser la succession en bloc ou l'accepter dans son ensemble, le choix vous appartiendra.

Je vous conseille vivement d'aller chez un notaire!

Cordialement.